ATLAS DES ZONES INONDABLES DE LA REGION BOURGOGNE

VALLEE DU LOING

12-E-111



12-E-111



ATLAS DES ZONES INONDABLES DE LA REGION BOURGOGNE

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET

L'atlas des zones inondables de la région Bourgogne a pour objet de porter à la connaissance des collectivités locales et du public les éléments d'information disponibles sur les risques d'inondation, sous forme de textes et de cartes. Sa publication intervient dans le cadre de la politique générale de prévention des risques, et du plan décennal d'entretien des rivières arrêté par le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire du 24 janvier 1994.

L'Etat et la région Bourgogne ont décidé d'inscrire cette action dans le Contrat de Plan 1994/99, en considérant qu'à l'exception de la Saône, l'Yonne et la Loire, l'information sur le risque d'inondation n'était pas accessible à tous.

L'atlas prend la forme d'une série de cahiers par bassin versant. Il est établi à partir de relevés de crue pour les événements les plus récents qui correspondent souvent à des phénomènes se produisant dix fois au moins par siècle (fréquence décennale). Pour les grandes inondations, le travail a été réalisé à partir d'archives pour les documents les plus anciens ainsi que par la recherche de témoignages, photos, articles, repères et enquête sur le terrain pour les événements plus récents. Ce travail n'est donc ni exhaustif, ni parfait, mais représente "l'état de la connaissance" à l'époque de l'édition.

L'atlas des zones inondables s'inscrit dans la perspective de la loi du 22 juillet 1987 qui précise que "les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (...). Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles."

C'est un document d'information qui doit se traduire :

- par une préservation active des possibilités de débordement des rivières, en limitant les constructions et aménagements dans le lit majeur des cours d'eau et en évitant ainsi l'aggravation des phénomènes à l'amont et à l'aval des zones modifiées par les aménagements,
- par une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, au travers des règles d'occupation des sols fixées par les collectivités locales et l'Etat, et dans le contrôle strict des projets de construction en zone inondable
- par une utilisation pour les décideurs publics et tous les acteurs socioéconomiques: agriculteurs, urbanistes, aménageurs, particuliers, associations...

Il doit favoriser une conciliation entre la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

CONTENU DE L'ATLAS

L'atlas comporte pour chaque vallée :

- une notice explicative
- une carté de repérage à l'échelle du 1/200.000 ème
- une série de cartes thématiques sur fond IGN à l'échelle du 1/12.500e figurant les plus hautes eaux connues, et éventuellement des repères correspondant à d'autres crues caractéristiques. Cette indication des plus hautes eaux connues par un a plat bleu a été volontairement reportée sur un fond topographique récent, même si certains aménagements ont pu réduire ou accroître l'inondabilité des terrains. Les moyens disponibles ne permettent pas, sauf étude spécifique portée à notre connaissance, de corriger les informations anciennes.

Il n'a pas été possible, à partir des informations disponibles de définir une carte d'aléa déterminant un zonage du danger en fonction notamment de la profondeur de la submersion et de la vitesse de l'eau.

Ces cartes ne constituent pas un nouveau document réglementaire, même si certains documents minute utilisés pourraient tout à fait permettre une cartographie de type plan de prévention des risques institué par la loi du 2 février 1995.

Par contre, leur prise en compte dans les projets d'urbanisme ou d'infrastructure est indispensable. Il vaut mieux éviter de prendre des risques d'inondation, dont le coût économique et le "poids des larmes" sont toujours trop élevés.

UN SCENARIO CATASTROPHE STANDARD

L'atlas des zones inondables correspond à un scénario déjà observé et toujours susceptible de se reproduire à l'identique, voire en plus grave. Les informations utilisées proviennent du recoupement de plusieurs événements au cours des 100 dernières années.

L'espace inondable ne prend pas en compte la construction ultérieure de digues de protection. L'emplacement de celles-ci est simplement mentionné. Ce choix délibéré n'est pas fait pour donner un sentiment d'insécurité. L'expérience récente montre simplement que l'entretien des digues n'est pas toujours assuré de façon parfaite, au risque donc d'une submersion locale. La deuxième raison est qu'une crête de digue est définie par rapport à un événement de référence, et ne constitue pas une protection absolue.

A l'échelle des bassins versants de plusieurs centaines de km², a fortiori pour les plus grands, et pour les événements pluviométriques générateurs des grandes crues, les modifications de l'occupation du sol ne paraissent pas à l'origine d'une augmentation du ruissellement. C'est l'ensemble du bassin versant qui contribue au ruissellement par saturation quasi-complète des sols par des épisodes pluvieux très intenses ou de longue durée.

Par contre la rectification des cours d'eau depuis le 19e siècle, l'amélioration récente du réseau de fossés d'assainissement agricole ont contribué à l'accélération du transfert des crues, et donc à l'accroissement du maximum. Cette tendance est cependant délicate à démontrer, l'homogénéité de la pluie sur un grand espace, d'un phénomène à l'autre, n'étant pas assurée. Dès lors les comparaisons dans la vitesse de montée des eaux sont difficiles à faire.

Chaque crue établit un record susceptible d'être dépassé.

C'est pourquoi la meilleure prévention vis-à-vis des crues est d'abord de ne pas occuper l'espace inondable connu par des activités à forte valeur immobilisée.

REGIME HYDROLOGIQUE

Bassin Versant

Le Loing est un affluent de la Seine. Cette rivière a sa source dans le département de l'Yonne à Sainte Colombe, traverse le Loiret et a sa confluence à Moret sur Loing en Seine et Marne.

Son bassin versant est très important (4160 km² pour une longueur de 125 km) dont la majorité se trouve dans le Loiret et seulement 5% dans l'Yonne.

Elle a plusieurs affluents dont le principal est l'Ouanne.

Le cours du Loing traverse des terrains crayeux perméables.

Le bassin subit des influences océaniques avec une pluviométrie annuelle moyenne d'environ 750 mm.

Les Crues

Le bassin du Loing a subi des crues au même période que l'ensemble du bassin Seine Normandie. La crue la plus forte s'est produite en janvier 1910 (3,16m à Montargis). D'autres crues importantes ont eu lieu en 1945, 1955, 1957, 1966.

Il n'y a pas de stations hydrométriques dans l'Yonne sur le Loing, mais deux stations dans le Loiret permettent de mesurer les débits : Monbouy (installée en 1982) et Chalette sur loing (installée en 1968).

Les débits maximums enregistrés sont :

Montbouy: 60 m³/s en 1982

231 m³/s en 1978 Chalette:

Nous ne disposons donc pas de données de débits pour les crues anciennes. Seuls des relevés à des échelles permettent de juger de leur importance.

Nous n'avons pas retrouvé d'indications sur les zones inondées par la crue de 1910. Les zones de l'atlas sont celles de la crue de 1955 qui est déjà assez importante.

EVOLUTION DU NIVEAU DES CRUES

L'absence d'entretien de la végétation des berges se traduit par un ralentissement de l'onde de crue, et l'augmentation du débordement à débit égal. L'entretien de la rivière est donc un axe fort de l'amélioration des écoulements, d'autant qu'il réduit -sans le supprimer- le risque de formation d'embâcles sur les piles de ponts, les vannages... par accumulation d'arbres emportés par le courant. Cet aspect d'amplification de la crue par obstruction localisée doit être pris très au sérieux.

En résumé,

- l'atlas est destiné à l'information des citoyens
- son échelle, le 1/12 250^e a une précision acceptable en zone rurale
- les sources utilisées, souvent anciennes, ont une qualité correcte à excellente

Il ne faut cependant pas attendre de l'utilisation de l'atlas une précision parfaite

• La règle générale est d'éviter de construire ou de remblayer les zones à risques.

Dans le cas contraire, une étude hydraulique s'impose.

Légende

Cartes au 1/12500

1 cm : 125 m 8 cm : 1 km



Limites des plus hautes eaux connues

Références

Etude de la cartographie des plus hautes eaux connues du bassin Seine Normandie. DIREN lle de France. Agence de l'Eau Seine Normandie 1996.

Etude des crues de l'Ouanne et du Loing. SRAE du Centre. 1971

Cartes fournis par la DDE89.

















